



N°2026\_057

**DÉCISION MUNICIPALE****TARIFICATION DES SERVICES  
RENDUS AU PUBLIC****Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération n° 2 du Conseil municipal du 3 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir accordées au Maire, notamment l'item 2 autorisant le Maire à « fixer, quel que soit le montant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées »,**Considérant que** l'INSEE (Institut National de la Statistiques et des Etudes Économiques) a établi l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé à hauteur de 0,8% à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2025,**Considérant que** cet indice sert à la revalorisation des bases fiscales,**DÉCIDE****Article 1 :**

La tarification des services rendus au public sera indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé établi à novembre N-1 par l'INSEE, soit 0,8% en 2026 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026. Certaines actualisations tarifaires seront effectives de façon différée, comme indiqué en annexe de la présente décision.

**Article 2 :**

Les services concernés sont :

- Les attributions et renouvellements de concessions funéraires,
- L'accès au CMEM,
- Les entrées aux spectacles compris dans la programmation culturelle (y compris pour Seclin fait son Avignon),
- Les locations de salles municipales,
- Les entrées et forfaits de la piscine municipale,
- Les entrées et forfaits de la salle de musculation,
- Les entrées et forfaits des salles de sports, terrains et équipements sportifs extérieurs,
- La restauration municipale
- Les accueils périscolaires et les accueils péri-al,
- Les accueils de loisirs.

**Article 3 :**

L'indexation des tarifs fera l'objet d'un arrondi à la hausse ou à la baisse, 0,05 ou 0,00, sauf pour les tarifications relevant des Pôles Parcours Educatif et Rayonnement et Communication.

**Article 4 :**

Les grilles tarifaires sont annexées à la présente décision.

**Article 5 :**

Monsieur le Maire de Seclin est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 6 :**

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à SECLIN, le 04/05/2026



**François-Xavier CADART**

**Maire de SECLIN**

**Conseiller départemental**

**Vice-président aux Sports et à la vie associative**

## ANNEXE DÉCISIONS 2026\_057

### Grilles tarifaires 2026 – services rendus au public

#### 1. Attributions et renouvellements de concessions funéraires

DURÉE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
<b>ATTRIBUTIONS ET RENOUVELLEMENTS TERRAINS</b>		
50 ans	611,20 €	616,10 €
30 ans	407,00 €	410,25 €
15 ans 1 place	98,90 €	99,70 €
15 ans 2 places	173,70 €	175,10 €
<b>COLUMBARIUMS (avec plaque à graver)</b>		
Attribution 15 ans	319,55 €	322,10 €
Attribution 30 ans	489,50 €	493,40 €
Renouvellement 15 ans	216,80 €	218,55 €
Renouvellement 30 ans	352,50 €	355,30 €
<b>CAVURNES AVEC PLAQUE</b>		
Attribution 30 ans	828,00 €	834,60 €
Attribution 50 ans	930,70 €	938,15 €
Renouvellement 30 ans	204,20 €	205,85 €
Renouvellement 50 ans	305,60 €	308,05 €
<b>ATTRIBUTIONS ET RENOUVELLEMENTS TERRAINS POUR CAVURNES EN POSE LIBRE</b>		
30 ans	204,20 €	205,85 €
50 ans	305,60 €	308,05 €
<b>ATTRIBUTIONS CONCESSIONS AVEC SARCOPHAGE*</b>		
50 ans	1 871,20 €	1 876,10 €
30 ans	1 667,00 €	1 670,25 €

\*Tarifs intégrant l'attribution de la concession pour la période donnée (30 ans ou 50 ans), plus l'achat du sarcophage.

Allée A, cimetière du centre-ville, 14 concessions pleine terre n° 89 à 102, non renouvelées par les familles ont permis l'installation de 14 sarcophages à ciel ouvert de 2 places. Le montant d'un sarcophage étant de 1260 euros.

## 2. L'accès au CMEM

TARIFS IMPOTS	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
	FM ET INST		FM OU INST	
<b>SECLINOIS</b>				
Bénéficiaire RSA	26,45 €	26,66 €	18,00 €	18,14 €
Non imposable	57,65 €	58,11 €	48,10 €	48,48 €
Tranche 1 : inférieur à 7 600€	93,70 €	94,45 €	85,30 €	85,98 €
Tranche 2 : de 7 601€ à 9 100€	124,00 €	124,99 €	112,50 €	113,40 €
Tranche 3 : de 9 101€ à 10 600€	149,95 €	151,15 €	138,35 €	139,46 €
Tranche 4 : supérieur à 10 601€	161,50 €	162,79 €	149,95 €	151,15 €
Etude d'un second instrument	43,20 €	43,55 €		
Pratique collective seule	57,70 €	58,16 €		
Location d'instrument*	67,50 €	68,04 €		
Ateliers artistiques	72,00 €	72,58 €		
<b>EXTÉRIEURS</b>				
Extérieurs	415,90 €	419,23 €	405,80 €	409,05 €
Etude d'un second instrument	43,20 €	43,55 €		
Pratique collective seule	81,45 €	82,10 €		
Location d'instrument	67,50 €	68,04 €		
Ateliers artistiques	203,70 €	205,33 €		

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

\*La tarification de la location d'un instrument de musique, dans le cadre d'une inscription au Centre Municipal d'Expression Musicale, peut faire l'objet d'un abattement à partir de la 2<sup>ème</sup> personne d'un même foyer à bénéficier de cette location.

## 3. Les entrées aux spectacles compris dans la programmation culturelle

TRANCHE	COUT DU SPECTACLE	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
		NORMAL	RÉDUIT	NORMAL	RÉDUIT
1	0€ à 3 000€	8,20 €	6,80 €	8,27 €	6,85 €
2	3 001€ à 6 000€	10,85 €	8,20 €	10,94 €	8,27 €
3	6 001€ à 9 000€	16,25 €	10,85 €	16,38 €	10,94 €
4	9 001€ à 12 000€	20,35 €	16,25 €	20,51 €	16,38 €
5	12 001€ à 15 000€	24,50 €	20,35 €	24,70 €	20,51 €
6	15 001€ à 18 000€	28,55 €	24,50 €	28,78 €	24,70 €
7	à partir de 18 001€	33,90 €	28,55 €	34,17 €	28,78 €

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Les tarifs sont réduits sur présentation d'un justificatif pour :

- Les demandeurs d'emploi,
- Les personnes de moins de 18 ans ou plus de 60 ans,
- Les personnes à mobilité réduite,
- Les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant,
- Les groupes de plus de 10 personnes si l'achat est effectué avant le spectacle,
- Les adhérents des ateliers théâtre, arts plastiques et musique,
- Les détenteurs de la carte « famille nombreuse »,
- Tarif à 1€ pour les détenteurs de la carte jeune.

#### 4. Les entrées aux spectacles du programme « Seclin fait son Avignon »

NOMBRE	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
	NORMAL	RÉDUIT	NORMAL	RÉDUIT
1 place	15,25 €	12,20 €	15,37 €	12,30 €
2 spectacles	25,45 €	20,35 €	25,65 €	20,51 €
4 spectacles	45,75 €	30,50 €	46,12 €	30,74 €
8 spectacles	81,35 €	50,85 €	82,00 €	51,26 €

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Les tarifs sont réduits sur présentation d'un justificatif pour :

- Les moins de 12 ans,
- Les étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant,
- Les personnes en situation de handicap,
- Les groupes de 8 personnes,
- Les détenteurs de la carte « famille nombreuse ».

#### 5. Les locations de salles municipales

SALLES	TYPE DE LOCATION	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Local Guinguette	1 journée	134,72 €	135,80 €
	week-end	170,41 €	171,77 €
Salle Carlier	1 journée	215,55 €	217,27 €
	week-end	272,65 €	274,83 €
Restauration Dutoit	1 journée	342,35 €	345,09 €
	week-end	443,80 €	447,35 €
Salle Coutteure	1 journée	342,35 €	345,09 €
	week-end	443,80 €	447,35 €

Le personnel communal actif pourra bénéficier de la gratuité d'une location de salle tous les 36 mois (à condition que la location soit effectuée à titre personnel).

## 6. La piscine municipale

ARTICLES	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
	NORMAL	RÉDUIT	NORMAL	RÉDUIT
Une entrée baigneur	4,15 €	3,15 €	4,18 €	3,18 €
Une carte de 10 entrées	37,50 €	28,05 €	37,80 €	28,27 €
Une carte d'entrée annuelle	271,65 €	203,70 €	273,82 €	205,33 €
Une séance animation	7,70 €	4,70 €	7,76 €	4,74 €
Une carte semestrielle d'animation	115,40 €	76,40 €	116,32 €	77,01 €
Une carte annuelle d'animation	230,60 €	151,35 €	232,44 €	152,56 €
Une entrée "Evènementiel"	10,90 €	6,75 €	10,99 €	6,80 €
Une entrée scolaire "établissements privés seclinois" élèves non sseclinois	1,90 €		1,92 €	
Une entrée scolaire "MEL"	3,15 €		3,18 €	
Une entrée scolaire (établissements extérieurs à la MEL)	3,90 €		3,93 €	
Carte de 10 entrées comité d'entreprise	33,15 €		33,42 €	

## 7. La salle de musculation

ARTICLES	ANCIENS TARIFS		NOUVEAUX TARIFS	
	NORMAL	RÉDUIT	NORMAL	RÉDUIT
Une séance	7,70 €	3,90 €	7,76 €	3,93 €
Carte 10 séances	41,80 €	28,85 €	42,13 €	29,08 €
Carte Séniors fitness (année)	31,70 €		31,95 €	
Carte 10 entrée comités d'entreprises	36,05 €		36,34 €	

## 8. Les salles de sports, terrains et équipements sportifs extérieurs

ARTICLES (tarif normal)	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS	BÉNÉFICIAIRES
Entrée Collège de Seclin (à l'heure)	13,60 €	13,71 €	Collège Jean Demailly
Location de salle de sport (à l'heure)	22,65 €	22,83 €	Organismes, groupes, comités d'entreprises Réservations ponctuelles
Terrain de football (à l'heure)	34,00 €	34,27 €	Organismes, groupes, comités d'entreprises Réservations ponctuelles
Equipement sportif extérieur (à l'heure)	34,00 €	34,27 €	Organismes, groupes, comités d'entreprises Réservations ponctuelles

Location de salle de sport (saison sportive, un créneau de 1h30)	905,35 €	912,59 €	Organismes, groupes, comités d'entreprises Saisons sportives (sept/juin) hors vacances scolaires
Terrain de football (saison sportive, un créneau de 1h30)	1 697,55 €	1 711,13 €	Organismes, groupes, comités d'entreprises Saisons sportives (sept/juin) hors vacances scolaires
Équipement sportif extérieur (saison sportive, un créneau de 1h30)	1 697,55 €	1 711,13 €	Organismes, groupes, comités d'entreprises Saisons sportives (sept/juin) hors vacances scolaires
Location de salle de sport, terrain de football, équipement sportif extérieur	Gratuit	Gratuit	Accueil collectif de mineurs seclinois, formations, projets de service, associations et écoles publiques de Sectin

## 9. La restauration municipale

	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
PERSONNEL COMMUNAL ET ASSIMILÉ - STAGIAIRES	5,03 €	5,07 €
ENSEIGNANTS	6,25 €	6,30 €
AUTRES ADULTES	14,03 €	14,14 €

TRANCHE	COEFFICIENTS CAF	REPAS ENFANTS		SURVEILLANCE PAI	
		ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
1	0 à 153 - Aeeh*	0,56 €	0,56 €	0,31 €	0,31 €
2	153 à 369	1,42 €	1,43 €	0,61 €	0,61 €
3	370 à 499	1,93 €	1,95 €	0,76 €	0,77 €
4	500 à 700	2,54 €	2,56 €	1,17 €	1,18 €
5	701 à 800	3,05 €	3,07 €	1,27 €	1,28 €
6	801 à 900	3,56 €	3,59 €	1,42 €	1,43 €
7	901 à 1000	3,76 €	3,79 €	1,47 €	1,48 €
8	1001 à 1200	4,07 €	4,10 €	1,53 €	1,54 €
9	1201 à 1300	4,27 €	4,30 €	1,58 €	1,59 €
10	1301 à 1400	4,42 €	4,46 €	1,63 €	1,64 €
11	1401 à 1600	4,58 €	4,62 €	1,68 €	1,69 €
12	1601 à 1800	4,73 €	4,77 €	1,73 €	1,74 €
13	1801 à 2000	4,88 €	4,92 €	1,78 €	1,79 €
14	Supérieur à 2000	5,03 €	5,07 €	1,83 €	1,84 €
15	Extérieurs	6,92 €	6,98 €	2,34 €	2,36 €

\* Aeeh : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé.

## 10. Les accueils périscolaires et les accueils péri-al

TRANCHES	COEFFICIENTS CAF	ANCIENS TARIFS 1/2 heure	NOUVEAUX TARIFS 1/2 heure
1	0 à 153 - Aeeh*	0,41 €	0,41 €
2	153 à 369	0,46 €	0,46 €
3	370 à 499	0,61 €	0,61 €
4	500 à 700	0,66 €	0,67 €
5	701 à 800	0,71 €	0,72 €
6	801 à 900	0,76 €	0,77 €
7	901 à 1000	0,81 €	0,82 €
8	1001 à 1200	0,86 €	0,87 €
9	1201 à 1300	0,92 €	0,93 €
10	1301 à 1400	0,97 €	0,98 €
11	1401 à 1600	1,02 €	1,03 €
12	1601 à 1800	1,07 €	1,08 €
13	1801 à 2000	1,12 €	1,13 €
14	Supérieur à 2000	1,17 €	1,18 €
15	Extérieurs	1,73 €	1,74 €

\* Aeeh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

## 11. Les accueils de loisirs

COEFFICIENTS CAF	1/2 JOURNÉE AL		JOURNÉE AL		SEMAINE AL	
	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
0 à 153 - Aeeh*	0,71 €	0,72 €	1,42 €	1,44 €	7,10 €	7,20 €
153 à 369	0,81 €	0,82 €	1,62 €	1,64 €	8,10 €	8,20 €
370 à 499	1,02 €	1,03 €	2,04 €	2,06 €	10,20 €	10,30 €
500 à 700	1,07 €	1,08 €	2,14 €	2,16 €	10,70 €	10,80 €
701 à 800	1,12 €	1,13 €	2,24 €	2,26 €	11,20 €	11,30 €
801 à 900	1,27 €	1,28 €	2,54 €	2,56 €	12,70 €	12,80 €
901 à 1000	1,37 €	1,38 €	2,74 €	2,76 €	13,70 €	13,80 €
1001 à 1200	1,53 €	1,54 €	3,06 €	3,08 €	15,30 €	15,40 €
1201 à 1300	1,73 €	1,74 €	3,46 €	3,48 €	17,30 €	17,40 €
1301 à 1400	1,93 €	1,95 €	3,86 €	3,90 €	19,30 €	19,50 €
1401 à 1600	2,14 €	2,16 €	4,28 €	4,32 €	21,40 €	21,60 €
1601 à 1800	2,34 €	2,36 €	4,68 €	4,72 €	23,40 €	23,60 €
1801 à 2000	2,54 €	2,56 €	5,08 €	5,12 €	25,40 €	25,60 €
Supérieur à 2000	2,75 €	2,77 €	5,50 €	5,54 €	27,50 €	27,70 €
Extérieurs	7,83 €	7,89 €	15,66 €	15,78 €	78,30 €	78,90 €

\* Aeeh : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé.

Conformément à la convention Loisirs Équitables Accessibles, les extérieurs dont le Quotient Familial est compris dans les tranches de 0 à 700 se voient appliquer les

tarifications seclinoises. Cependant, la participation aux garderies et aux repas est bien celle des Extérieurs. Il est rappelé qu'une priorité aux inscriptions est donnée aux seclinois.

Dans le cadre des accueils de loisirs de l'été (juillet et août), des mini-séjours sont proposés.

Pour la facturation de ces derniers, il est proposé de s'appuyer sur les grilles tarifaires présentées et en suivant le mode de calcul ci-après :

1 journée de mini-séjour = 1 journée d'accueil de loisirs (repas du midi compris) + 2  
repas + 2 garderies

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215905605-20260504-DM2026\_057-AR